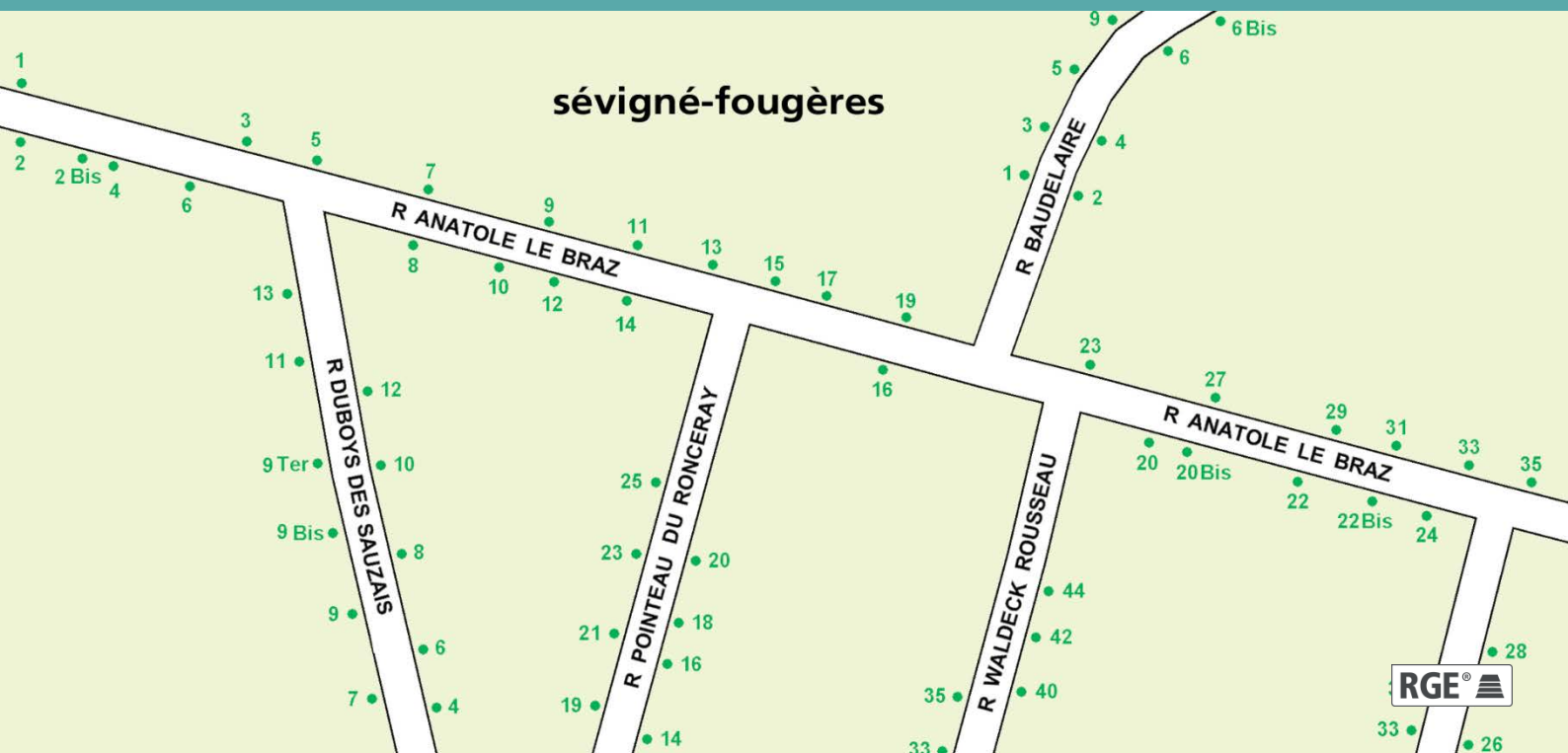


# Offre ADRESSE - Version 2.2

BD ADRESSE® / POINT ADRESSE® / ROUTE ADRESSE®

## Descriptif de contenu



ign.fr

Date du document : Décembre 2005

Révision : Juin 2018

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	2
<b>1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT</b> .....	3
1.1 Ce que contient ce document .....	3
1.2 Ce que ne contient pas ce document .....	3
<b>2. PRÉSENTATION DES PRODUITS</b> .....	4
2.1 Définitions et contenu .....	4
2.2 Les composantes du RGE® .....	5
2.2.1 Référentiel à Grande Échelle (RGE®) .....	5
2.2.2 Définition des produits issus de la composante Adresse .....	5
2.3 Usages .....	6
2.4 Actualité et mise à jour .....	6
2.5 Superposition .....	7
<b>3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES</b> .....	8
3.1 Spécifications des produits .....	8
3.1.1 Source des données .....	8
3.1.2 Extension géographique .....	8
3.1.3 Emprise de livraison .....	8
3.1.4 Références géodésiques .....	8
3.2 Paramètres de qualité .....	8
3.2.1 Paramètres de qualité géométrique des ponctuels ADRESSE .....	9
3.2.2 Paramètres de qualité géométrique des autres objets .....	12
3.2.3 Paramètres de qualité sémantique .....	13
<b>4. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS</b> .....	15
4.1 Définition du terme « classe » .....	15
4.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut .....	15
<b>5. DESCRIPTION DES CLASSES</b> .....	16
5.1 Classe ADRESSE .....	16
5.2 Classe ARRONDISSEMENT .....	22
5.3 Classe CHEF_LIEU .....	24
5.4 Classe COMMUNE .....	27
5.5 Classe LIEU_DIT_HABITE .....	30
5.6 Classe ROUTE_ADRESSE .....	33
5.7 Classe ROUTE_ADRESSE_NOMMEE .....	45
<b>ANNEXES</b> .....	46
Annexe A : Abréviations des types de voie .....	46
Annexe B : Types de voie non abrégés .....	48
Annexe C : Abréviations d'autres termes génériques .....	49

# 1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT

## 1.1 Ce que contient ce document

Ce document décrit en termes de contenu, de précision géométrique et de qualité sémantique, les caractéristiques des produits de l'offre ADRESSE en version 2.2.

Les termes BD ADRESSE<sup>®</sup>, POINT ADRESSE<sup>®</sup> et ROUTE ADRESSE<sup>®</sup> font référence aux produits ADRESSE en version 2.2 dans l'ensemble de ce document.

## 1.2 Ce que ne contient pas ce document

Ce document ne décrit pas les produits ADRESSE en termes de structure de livraison, laquelle est traitée dans le document appelé « Descriptif de livraison » (*DL\_vecteur.pdf*) qui contient les informations suivantes :

- organisation des données ;
- nomenclature des fichiers et structure des données.

Ce document ne présente pas les évolutions des produits ni celles de la documentation ; ces informations sont diffusées dans des documents spécifiques associés aux produits et nommés « Suivi des évolutions » (*SE\_Offre\_ADRESSE.pdf* et *SE\_DL\_vecteur.pdf*).

L'ensemble de ces documents est disponible sur l'Espace professionnel de l'IGN (onglet DOCUMENTATION) :

[professionnels.ign.fr/bdadresse](http://professionnels.ign.fr/bdadresse)

Ce document n'est pas un manuel d'utilisation des produits ADRESSE.

## 2. PRÉSENTATION DES PRODUITS

### 2.1 Définitions et contenu

Les produits de l'offre ADRESSE sont des bases de données vecteur bidimensionnelles (2D).

Ils regroupent les classes d'objets<sup>1</sup> ayant trait aux adresses postales : réseau routier (nom de voies et numéro aux carrefours), toponymie des lieux-dits habités, unités administratives et ponctuels adresses géolocalisés répartis de la manière suivante :

BD ADRESSE®	POINT ADRESSE®	<b>Ponctuels ADRESSE</b> : ils sont matérialisés par des points situés de part et d'autre de l'axe de la voie, au centre d'autres objets (Zone d'Activité Commerciale, lieu-dit habité, ...) ou à défaut au centre de la commune. Ils sont calculés puis positionnés à partir d'un fichier d'adresses littérales (c'est-à-dire alphanumérique et sans localisation géographique), et de la BD PARCELLAIRE® (composante Parcellaire du RGE®). S'ils proviennent d'une autre source (La Poste, SDIS – Service Départemental d'Incendie et de Secours, etc.), leur position est calculée par interpolation le long des tronçons de voie.
	ROUTE ADRESSE®	<b>Thème routier</b> : il contient un réseau routier (2D) extrait de la BD TOPO® ; il s'agit de l'ensemble du réseau routier revêtu ou non, ainsi que des chemins et sentiers nommés, avec une géométrie 2D (tronçons et surfaces), des attributs topographiques, et des attributs relevant du thème adresse (noms de voies, adresses aux carrefours, codes postaux et codes INSEE) permettant de qualifier les tronçons. Il est principalement issu d'un processus de saisie photogrammétrique. D'autres sources de données viennent compléter et mettre à jour le réseau constitué initialement.
		<b>Toponymes de chefs-lieux et de lieux-dits habités</b> : ils sont extraits de la toponymie de la BD TOPO® et initialement des cartes de la série au 1 : 25 000. Ils sont mis à jour ou complétés par des toponymes issus d'autres bases de données IGN et d'informations collectées à partir de plans ou fichiers.
		<b>Unités administratives</b> : ce sont celles de la BD TOPO®, les données sémantiques sont issues des données de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques). Il s'agit des communes, et des arrondissements pour Paris, Lyon et Marseille.

<sup>1</sup> Voir paragraphe 4.1 Définition du terme « classe ».

## 2.2 Les composantes du RGE®

### 2.2.1 Référentiel à Grande Échelle (RGE®)

L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a pour mission de constituer le Référentiel géographique à Grande Echelle, RGE®, de précision métrique, en intégrant des données de référence issues de ses propres bases ou provenant d'autres producteurs.

Ce référentiel contient quatre composantes cohérentes entre-elles, déclinées en produits par l'IGN :

Composante du RGE	Produits commercialisés
Image	BD ORTHO®
Topographique	BD TOPO® RGE ALTI®
Parcellaire	BD PARCELLAIRE®
Adresse	BD ADRESSE® POINT ADRESSE® ROUTE ADRESSE® ADRESSE PREMIUM

### 2.2.2 Définition des produits issus de la composante Adresse

La version 2.2 de la composante Adresse se décline en quatre produits :

Produit	Contenu
<b>POINT ADRESSE®</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adresses ponctuelles localisées (2D)</li></ul>
<b>ROUTE ADRESSE®</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau routier (2D) comprenant l'ensemble des routes avec des attributs relevant du thème adresse</li><li>• Toponymes de lieux-dits habités</li><li>• Limites administratives</li></ul>
<b>BD ADRESSE®</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adresses ponctuelles localisées (2D)</li><li>• Réseau routier (2D) comprenant l'ensemble des routes avec des attributs relevant du thème adresse</li><li>• Toponymes de lieux-dits habités</li><li>• Limites administratives</li></ul>

Produit	Contenu
<b>ADRESSE PREMIUM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A_PARCELLE</b> : Objets géométriques permettant de faire le lien entre les adresses et les parcelles</li> <li>• <b>B_BATI</b> : Objets géométriques permettant de faire le lien entre les adresses et les bâtiments</li> <li>• <b>C_IRIS</b> : Tables attributaires sans géométrie permettant de faire le lien entre les identifiants des adresses et les identifiants des IRIS (Îlots de regroupement pour l'information statistique) de l'INSEE</li> <li>• <b>D_HEXA</b> : Tables attributaires sans géométrie permettant de faire le lien entre les identifiants des adresses et les codes Hexavia et Hexaclé de la Poste</li> </ul>

La composante Adresse est en cohérence géométrique avec les autres composantes du RGE®.

En particulier les graphes planimétriques des voies des produits BD ADRESSE®, ROUTE ADRESSE® et BD TOPO® ont une géométrie identique.

## 2.3 Usages

Les produits de la composante Adresse sont destinés à compléter les informations géographiques pour permettre les actions suivantes :

- localiser un lieu désigné par une adresse ;
- géocoder des fichiers d'adresses ;
- rationaliser la gestion d'un réseau ;
- faciliter l'analyse de l'espace ;
- contribuer aux dispositifs d'aide aux déplacements.

## 2.4 Actualité et mise à jour

Pour tous les thèmes, des informations sont collectées en continu « sur le terrain » auprès de contacts identifiés et via des partenariats avec plusieurs organismes.

L'actualité recherchée est de moins de 1 an pour le réseau routier classé et le thème administratif.

Le processus de production des ponctuels ADRESSE intègre des informations de fichiers d'adresses littérales. Entre la mise à jour de l'adresse chez le partenaire (La Poste, DGFIP, etc.), et sa diffusion dans les produits Adresse, il peut s'être écoulé 2 ans.

L'actualité des adresses dans la composante Adresse peut donc être estimée à 2 ans.

## 2.5 Superposition

La base de données contient des adresses superposées, c'est-à-dire ayant la même géométrie (mêmes coordonnées).

Celles-ci sont superposées suivant les cas, soit au début de la voie nommée, soit sur un point d'activité et d'intérêt (PAI), soit au centre de la commune.

Sémantiquement, ces adresses peuvent par exemple avoir le même nom de voie, mais avec des numéros et des indices de répétition différents.

Il s'agit d'adresses pour lesquelles le processus de production actuel ne permet pas de fournir une meilleure géométrie, et de distinguer ces adresses en leur attribuant une position individuelle.

Des actions d'amélioration du positionnement de ces adresses sont à l'étude.

## 3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### 3.1 Spécifications des produits

#### 3.1.1 Source des données

Les produits ADRESSE sont dérivés de la BDUi (Base de données unifiée) grande échelle, base interne de l'IGN, mise à jour en continu et contenant une richesse géométrique et sémantique.

Les objets des produits ADRESSE contiennent moins d'informations sémantiques que ceux de la BDUi mais garantissent la même géométrie ; aucune méthode de généralisation n'est mise en œuvre.

Les produits ADRESSE sont édités deux fois par an (édition semestrielle) à partir des archives BDUi de mars et septembre.

#### 3.1.2 Extension géographique

Les produits ADRESSE couvrent l'ensemble du territoire métropolitain, les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) ainsi que les Collectivités d'Outre-Mer (COM) de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Les autres Collectivités d'Outre-Mer ne sont pas couvertes.

Au-delà des frontières du territoire national, les données sont décrites par leur géométrie sur une bande de largeur maximale de 500 m.

#### 3.1.3 Emprise de livraison

Les données des produits ADRESSE sont livrées par polygones quelconques, issus des emprises administratives simplifiées et augmentées d'une zone tampon, ou par agrégats de dalles kilométriques.

#### 3.1.4 Références géodésiques

Les données sont proposées de façon standard dans les systèmes légaux de référence suivants :

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Unité	Résolution
France continentale	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	dm
Corse	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	dm
Guadeloupe	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	m	dm
La Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	m	dm
Mayotte	RGM04	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38	m	dm
Saint-Pierre-et-Miquelon	RGSPM06	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 21	m	dm
Saint-Barthélemy	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Saint-Martin	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm

Ce produit peut être livré dans d'autres systèmes de projection sous forme d'une prestation. Pour cela contacter l'agence régionale IGN la plus proche.



## 3.2 Paramètres de qualité

### 3.2.1 Paramètres de qualité géométrique des ponctuels ADRESSE

- **La modélisation du ponctuel ADRESSE**

La modélisation du ponctuel ADRESSE dépend de la méthode de localisation utilisée : pour les méthodes de projection ou d'interpolation, un positionnement avec un décalage de 4,5 mètres par rapport à l'axe de la voie est effectué.

Toutes les adresses littérales du fichier de référence utilisé sont exploitées.

Les adresses peuvent être positionnées de différentes façons :

- réparties de part et d'autre d'un tronçon de route par projection du centre d'une parcelle ;
- réparties de part et d'autre d'un tronçon de route par interpolation linéaire ;
- localisées de part et d'autre du début du premier tronçon d'une voie (possibilité de superposition de plusieurs adresses) ;
- positionnées au complément d'adressage ;
- positionnées à la plaque adresse ou à l'entrée de parcelle ;
- positionnées au centre d'une zone d'adressage (possibilité de superposition de plusieurs adresses) ;
- positionnées au centre de la commune (possibilité de superposition de plusieurs adresses).

Les contrôles qualité effectués permettent de mesurer la précision obtenue sur les départements produits. À titre d'exemple, sur 2 départements (45, 76) et 4 agglomérations (Grand Lyon, Communauté Urbaine de Toulouse, Rennes et Poitiers), les résultats sont les suivants :

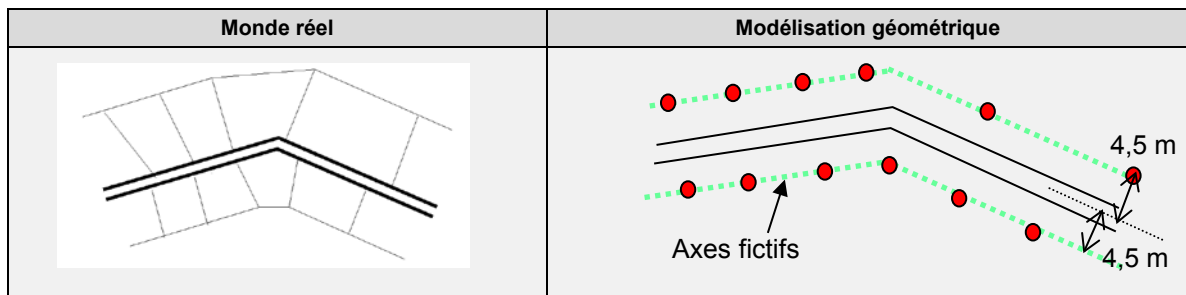
Zone		Valeurs (m)	
Toutes les données	Distance	Moyenne	25
		Ecart type	150
Type de localisation	Plaques	Moyenne	8
		Ecart type	12
	Interpolation Tronçon	Moyenne	40
		Ecart type	90
	Interpolation voie	Moyenne	90
		Ecart type	230
	Projetée du centre parcelles	Moyenne	15
		Ecart type	25
	A la zone d'adressage	Moyenne	300
		Ecart type	400

Un calcul sur la France entière, effectué en Mars 2017 et concernant le pourcentage de ponctuels selon leur positionnement, donne les résultats suivants :

<b>Positionnée à la plaque adresse</b>	55.4 %
<b>Projection à partir du centre des parcelles</b>	27.5 %
<b>Interpolation (tronçon et voie)</b>	15.8 %
<b>Positionnement à la zone d'adressage</b>	1.1 %
<b>Positionnement au centre de la commune</b>	0.2 %

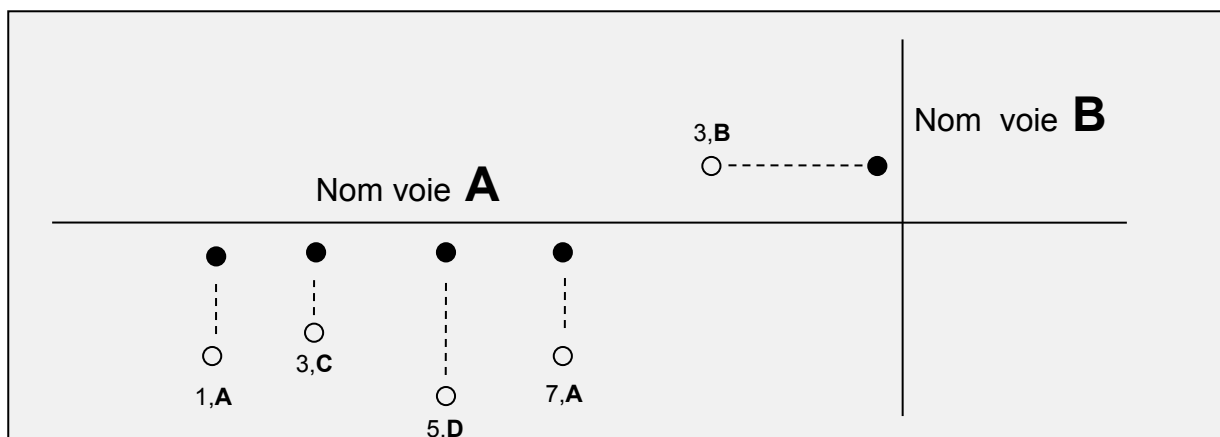
- **Géométrie**

Les adresses positionnées par projection ou interpolation, sont figurées par un ponctuel décalé de 4,5 mètres par rapport à l'axe de la voie.

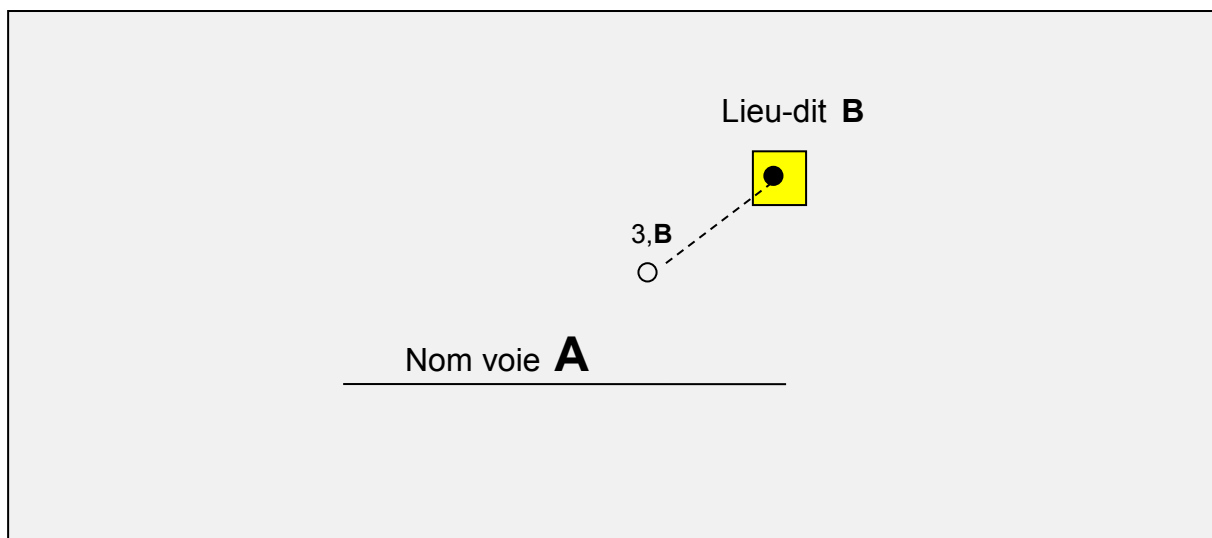


- **Les règles de projection**

Le centre de la parcelle est projeté sur la voie qui porte le même nom, si cette voie existe, sinon elle est projetée sur la voie la plus proche :

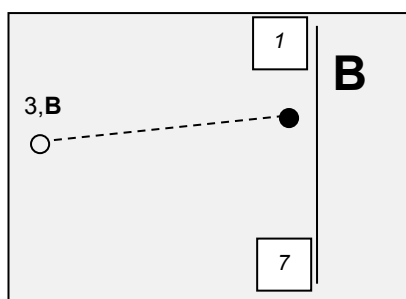


Si une adresse porte un nom de lieu-dit, elle est empilée sur le lieu-dit habité du même nom s'il existe, sinon, l'adresse est positionnée au centre de la commune.

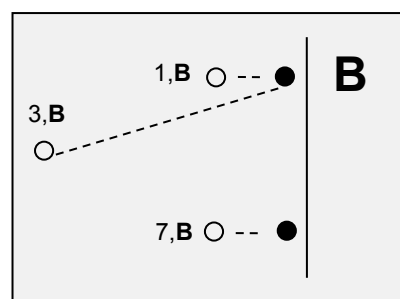


- **Les règles d'interpolation**

Une voie porte le nom correspondant à l'adresse : la position de l'adresse est interpolée entre les bornes du tronçon. Dans certains cas, elle est positionnée sur le ponctuel dont le numéro est le plus proche.



*Cas 1 : adresse interpolée entre les bornes (1 et 7)*

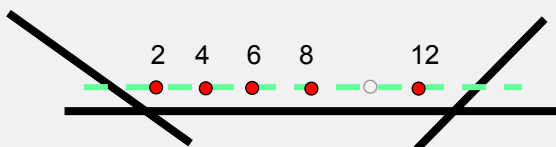
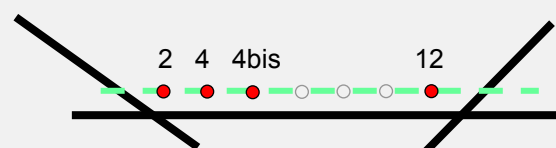


*Cas 2 : adresse positionnée sur le ponctuel dont le numéro est le plus proche (le 3 sur le 1)*

S'il n'y a pas d'adresse déjà positionnée, l'adresse est positionnée au centre du tronçon.

Si la voie ne comporte pas de numéros aux carrefours (attributs bornes postales portés par les tronçons de route), l'adresse est positionnée au début de la voie, c'est-à-dire au début du premier tronçon de la voie. Plusieurs ponctuels ADRESSE peuvent alors se trouver « empilés » en début de voie.

Sans indice de répétition, l'interpolation est linéaire et proportionnelle au numéro de l'adresse. Avec indice de répétition, l'interpolation est linéaire et tient compte du nombre total d'adresses avec ou sans indice de répétition.

<p><b><u>Sans indice de répétition</u></b></p> <p>Cas où seuls les numéros 2, 4, 6, 8, 12 existent : le segment est divisé en 5 parties égales.</p>	
<p><b><u>Avec indice de répétition</u></b></p> <p>Cas où seuls les numéros 2, 4, 4bis, 12 existent : le segment est divisé en 6 parties égales.</p>	

### 3.2.2 Paramètres de qualité géométrique des autres objets

Les tronçons de route, les communes et les arrondissements de la BD ADRESSE<sup>®</sup> possèdent un attribut donnant la précision de localisation de l'objet ; la précision géométrique est l'estimation de la fluctuation des écarts entre la position sur le terrain et la position dans la base.

Dans la BD ADRESSE<sup>®</sup>, cette précision dépend essentiellement de la source de la donnée : l'objet aura une précision relative à sa méthode d'acquisition. En effet, si une restitution photogrammétrique permet d'obtenir une bonne précision géométrique, celle-ci diminue dans le cas d'un report à partir d'un plan ou d'une orthophotographie, ou dans le cas de l'utilisation d'une autre base de données 2D telle que la BD CARTO<sup>®</sup>.

Le tableau ci-dessous décrit la correspondance entre les sources de données et la valeur de la précision escomptée. Cette valeur apparaît ensuite sous forme d'un nombre réel dans l'attribut **PREC\_PLANI** des objets :

Cet attribut **PREC\_PLANI** commun à plusieurs classes ne sera pas décrit pour chaque classe, et aura obligatoirement l'une des valeurs suivantes :

#### Précision géométrique planimétrique :

Source des données	Précision	Traduction dans l'attribut « précision planimétrique » <b>PREC_PLANI</b>
Photogrammétrique, plan ou fichier métrique	0,5 à 1,5 m	1.5
Levé GPS dynamique, BD TOPO <sup>®</sup> version antérieure, BD PARCELLAIRE <sup>®</sup> recalée	1,5 à 2,5 m	2.5
Orthophotographie, plan ou fichier non métrique, levé terrain, BD PARCELLAIRE <sup>®</sup>	2,5 à 5 m	5
Carte 1 : 25 000 (SCAN 25 <sup>®</sup> ), calculé, image satellite	5 m à 10 m	10
BD CARTO <sup>®</sup> , GEOROUTE <sup>®*</sup>	> à 10 m	30

\* GEOROUTE<sup>®</sup> est l'ancien produit IGN de référence en matière d'informations routières, qui décrivait le réseau routier français et toutes les agglomérations de plus de 10 000 habitants.

- **Le réseau routier** : Le graphe du réseau routier n'est pas planaire (il n'y a pas de nœud aux intersections de tronçons qui ne communiquent pas (passage inférieur ou supérieur)).
  - **Les unités administratives** : La couche administrative forme une partition du plan : le territoire est découpé en surfaces jointives.  
La géométrie des entités administratives est issue d'autres bases de données de l'IGN : leur précision géométrique est hétérogène. Leur précision planimétrique est de 10 à 25 mètres. Localement la précision est meilleure si la limite a pu être recalée sur un élément topographique. Elle a alors la précision de cet élément.
- Remarque** : la cohérence n'est pas encore parfaitement assurée entre la position des limites administratives et la valeur des attributs **CODE\_INSEE** ou **CODE\_POST** de l'objet ADRESSE. Ce sont ces attributs qui font foi pour l'adressage.
- **Les toponymes de chefs-lieux et de lieux-dits habités** ont été saisis avec une résolution décimétrique sur les cartes de la série au 1 : 25 000.

### 3.2.3 Paramètres de qualité sémantique

- **Les ponctuels ADRESSE**

Toutes les adresses littérales présentes dans le FPB (Fichier des Propriétés Bâties) de la DGFIP, et celles issues du fichier HEXACLE de La Poste, sont exploitées et intégrées dans la BD ADRESSE<sup>®</sup>, mises à part celles dont la voie associée n'existe plus (défaut d'actualité entre réalité terrain et fichiers littéraux), et celles de La Poste possédant une numérotation fictive.

Les contrôles qualité effectués sur le terrain en 2013 sur 2 départements (Loiret et Essonne) montrent qu'environ 98% des numéros associés aux ponctuels adresses sont justes. Environ 70% d'entre eux sont à moins de 10 mètres de leur position réelle sur le terrain. Les adresses positionnées à la plaque adresse sont à moins de 5 mètres de leur position réelle pour 50% d'entre elles.

- **Le réseau routier**

La classe ROUTE\_ADRESSE contient au moins 98% du réseau routier, ainsi que les sentiers et chemins nommés. Les attributs **ID**, **NATURE** et **NUMERO** sont systématiquement renseignés. 39% des tronçons du réseau routier sont nommés.

Les contrôles qualité montrent qu'environ 93% des noms de voies sont justes, c'est-à-dire que les tronçons portent le bon nom de voie.

Un nom de voie dont l'orthographe diffère légèrement du nom constaté sur le terrain (faute d'orthographe dans le mot principal) n'est pas considéré comme faux. Par exemple, « rue de Clusan » et « rue de Cluzan » représentent la même voie dans une même commune.

Les noms de lieux-dits figurant sur les tronçons dans l'ancienne version n'apparaissent plus dans les attributs **NOM\_VOIE\_G** et **NOM\_VOIE\_D**. Ils sont en revanche présents dans la classe ADRESSE dans l'attribut **NOM\_LD**.

Seuls persistent dans les attributs **NOM\_VOIE\_G** et **NOM\_VOIE\_D** du réseau routier les noms comportant un type de voie (avenue, rue...) ou des noms habituellement considérés comme nom de lieu-dit ou de résidence mais utilisés dans le cas d'adressage structuré.

- **La couche administrative**

Elle est exhaustive. Les données sémantiques sont celles de l'INSEE. Les évolutions d'une année  $n$  sont prises en compte au fur et à mesure de leur parution au Journal Officiel, puis sont validées une fois par an avec le fichier envoyé par l'INSEE l'année  $n+1$ , récapitulant toutes les modifications de l'année  $n$ .

- **La toponymie**

La couche toponymique décrit la plupart des lieux habités, avec une exhaustivité équivalente à celle de la carte au 1 : 25 000.

## 4. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS

### 4.1 Définition du terme « classe »

Une classe regroupe des objets de même genre (linéaire, ponctuel ou surfacique), de même dimension (bidimensionnel ou tridimensionnel) et définis par les mêmes attributs. Chaque classe est présentée sous forme de fiche contenant les informations suivantes :

**Définition** : Définition de la classe. Cette définition s'applique à tous les objets de cette classe.

**Topologie** : Simple ou complexe

**Genre** : Le genre spécifie la géométrie des objets de la classe (exemple : ponctuel 2D)

**Attributs** : Des attributs sont associés à chaque objet d'une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d'attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).

**Sélection** : Précision sur le caractère exhaustif ou non des objets de cette classe.

**Modélisation** : Précision sur la façon dont la structure géométrique traduit la réalité de l'objet topologique.

### 4.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut

**Définition** : Définition de l'attribut.

**Type** : Précision sur la structure de l'attribut : caractère, entier, décimal, etc.

**Contrainte** : Cette contrainte précise si l'attribut doit être renseigné (Valeur obligatoire), ou dans quelles conditions il ne l'est pas. S'il n'y a pas de contrainte, l'attribut peut être vide.

**Valeurs de l'attribut** : Définitions de la signification des valeurs de cet attribut. La liste des valeurs possibles est fournie.

**Valeurs particulières** : Définitions de la signification de certaines valeurs, ou de l'absence de valeur.

Certaines abréviations sont utilisées :

Abréviation	Signification	Définition
NC	Non concerné	Cet attribut n'a aucun sens pour l'objet considéré (le nombre de voies pour un escalier par exemple).
NR	Non renseigné	Cet attribut n'a pas pu être renseigné (information manquante).

## 5. DESCRIPTION DES CLASSES

### 5.1 Classe ADRESSE

Cette classe est uniquement présente dans les produits BD ADRESSE<sup>®</sup> et POINT ADRESSE<sup>®</sup>.

#### 5.1.1 Définition

<b>Définition</b>	Objet matérialisant une adresse postale	
<b>Topologie</b>	Simple	
<b>Genre</b>	Ponctuel 2D	
<b>Attributs</b>	ID ID_TR MÉTHODE NUMERO REP COMPL NOM_VOIE ALIAS NOM_LD CODE_INSEE CODE_POST TYPE_LOC COTE	Identifiant stable de l'adresse Identifiant du tronçon qui porte l'adresse Méthode d'adressage Numéro de l'adresse Indice de répétition Complément d'adressage Nom de la voie Autre nom de la voie Nom de lieu-dit Code Insee Code postal Type de localisation de l'adresse Coté

#### Sélection :

La version 2.2 de la composante Adresse a pour objectif de disposer de 90% des adresses du territoire.

#### Modélisation géométrique :

Dépend du type de localisation de l'adresse (attribut **TYPE\_LOC**).

#### 5.1.2 Description des attributs

- **ID**

**Définition** : Identifiant de l'adresse.

Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

**Type** : Caractères (24)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **ID\_TR**

**Définition** : Identifiant Tronçon.

Il s'agit de la valeur de l'attribut **ID** du tronçon auquel l'adresse est associée.

Il permet d'établir un lien entre le ponctuel de la classe ADRESSE et l'objet linéaire de la classe ROUTE\_ADRESSE des produits BD ADRESSE<sup>®</sup> et ROUTE ADRESSE<sup>®</sup>.

**Type** : Caractères (24)



**Valeur particulière de l'attribut :**

<b>NR</b>	L'adresse n'a pas été codée sur un tronçon ou une voie. Elle a été codée à la zone d'adressage ou au centre de la commune. Lorsque les informations sur les bornes ne permettent pas une localisation au tronçon, l'adresse est positionnée de façon arbitraire sur un des tronçons de la voie.
-----------	---

- **METHODE**

**Définition :** Il s'agit de méthode d'adressage utilisée.

**Type :** Caractères (11)

**Valeurs de l'attribut :**

<b>Calcul</b>	Les adresses sont positionnées par jointure entre le fichier FPB (Fichier des Propriétés Bâties de la DGFIP) et à partir de la géométrie de la BD PARCELLAIRE <sup>®</sup> . Lorsqu'il est impossible de faire un lien entre FPB et BD PARCELLAIRE <sup>®</sup> , les adresses sont positionnées avec la géométrie BD PARCELLAIRE <sup>®</sup> et la sémantique déduite par proximité à une voie.
<b>Terrain</b>	Les adresses sont positionnées à partir de levés terrain.
<b>Prélocalisé</b>	Les adresses sont fournies par un partenaire avec leur géolocalisation.

- **NUMERO**

**Définition :** Il s'agit du numéro de l'adresse dans la voie, sans indice de répétition (2 pour « 2 bis RUE PASTEUR »).

**Type :** Entier (5)

**Contrainte sur l'attribut :** Valeur obligatoire.

**Valeur particulière de l'attribut :**

<b>0 (zéro)</b>	Numérotation fictive
-----------------	----------------------

- **REP**

**Définition :** Indice de répétition.

Mention qui complète une numérotation de voirie. L'indice de répétition permet de différencier plusieurs adresses portant le même numéro dans la même rue.

**Type :** Caractères (9)

**Contrainte sur l'attribut :** Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut :**

**Exemples :** **BIS, TER, QUATER, QUINQUIES**, ... ou une lettre **A, B, C, D, U, V, W** ... ou un chiffre **1, 2, 3**, ...

**Valeur particulière de l'attribut :**

NR	Pas d'indice de répétition
----	----------------------------

• **COMPL**

**Définition :** Désignation de l'entrée.

Valeur qui permet de préciser l'adresse dans les habitats collectifs.  
Cette valeur est issue d'un fichier fourni par La Poste (HEXALIGNÉ).

**Type :** Caractères (70)

**Valeurs de l'attribut :**

Exemples : **ENTREE 03**, **ENTREE A**, **BATIMENT D**, **BATIMENT C1**, etc.

L'adresse est désormais décrite de la façon suivante :

**NUMERO** : 23

**NOM\_VOIE** : R GEORGES CLEMENCEAU

**COMPL** : ENTREE 03

• **NOM\_VOIE**

**Définition :** Nom de la voie de l'adresse.

**Cas particulier** : suite à une fusion de communes, lorsque deux voies sont homonymes sur la même commune fusionnée, le nom de l'ancienne commune est ajouté entre parenthèse à la suite du nom de la voie.

Exemple :

01/01/2016 : Création de la commune nouvelle de Bourgvallées en lieu et place des communes de Gourfaleur, de La Mancellière-sur-Vire, de Saint-Romphaire et de Saint-Samson-de-Bonfossé devenues déléguées.

Plusieurs « rue des écoles » dans cette nouvelle commune

- R DES ECOLES (SAINT-ROMPHAIRE)
- R DES ECOLES (GOURFALEUR)
- R DES ECOLES

**Type** : Caractères (70)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeur particulière de l'attribut :**

NR	L'adresse ne possède pas de nom de voie
----	---

- **ALIAS**

**Définition** : Dénomination ancienne de la voie, un nom de la voie en langue régionale, une voie communale, ou un nom du lieu-dit relatif à l'adresse en usage local.

**Type** : Caractères (70)

- **NOM\_LD**

**Définition** : Nom de lieu-dit  
Nom du lieu-dit éventuel auquel appartient l'adresse.

Par exemple, si l'adresse est décrite sous la forme « La Coste, 09300 L'AIGUILLON », l'attribut **NOM\_LD** est rempli avec la valeur « LA COSTE ». L'attribut **NOM\_VOIE** est vide dans ce cas précis, mais l'adresse peut posséder un nom de voie et un nom de lieu-dit si ce dernier désigne un quartier.

**Type** : Caractères (70)

- **CODE\_INSEE**

**Définition** : Numéro INSEE de la commune de l'adresse.  
Une commune nouvelle résultant d'un regroupement de communes préexistantes se voit attribuer le code INSEE de l'ancienne commune désignée comme chef-lieu par l'arrêté préfectoral qui l'institue. En conséquence une commune change de code INSEE si un arrêté préfectoral modifie son chef-lieu.

**Type** : Caractères (5)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **CODE\_POST**

**Définition** : Code postal de la commune.  
Dans le cas de communes pluri-distribuées (plusieurs bureaux de poste, donc plusieurs codes postaux), un seul code postal est fourni

Pour plus d'information sur la correspondance CODE INSEE / CODE POSTAL consulter le site : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-officielle-des-codes-postaux/>.

**Type** : Caractères (5)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **TYPE\_LOC**

**Définition** : Type de localisation. Attribut précisant comment l'adresse est positionnée.

**Type** : Caractères (16)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut :**

<b>Plaque adresse</b>	Ponctuel ADRESSE correspondant à la plaque adresse sur le terrain, ou plus généralement de l'entrée d'une parcelle.
<b>Projection</b>	La position de la plaque adresse n'est pas connue. L'adresse est issue d'une projection vers le tronçon routier correspondant à 4,5m de celui-ci (du bon côté), soit à partir du centroïde de la parcelle, soit de toute autre position éloignée de moins 50m d'un tronçon.
<b>Entrée</b>	Lorsque qu'il est possible de préciser l'entrée d'un bâtiment dans un ensemble d'immeubles, l'adresse est positionnée à cette entrée. L'attribut <b>TYP_LOC</b> ne sera rempli avec cette valeur que lorsque ces adresses seront réellement positionnées à l'entrée des bâtiments.
<b>Zone d'adressage</b>	L'adresse est positionnée sur une zone d'adressage (ZAC, lieu-dit habité, hameau, carrefour nommé, etc.) dont le toponyme figure dans l'adresse.
<b>Tronçon</b>	Grâce aux informations "Bornes de début" et "Bornes de fin" des tronçons qui constituent la voie nommée dans l'adresse, le tronçon correspondant à l'adresse est localisé. L'adresse est alors positionnée par interpolation linéaire le long de ce tronçon précis.
<b>Voie</b>	Lorsque les informations sur les bornes ne permettent pas une localisation au tronçon, l'adresse est positionnée de façon arbitraire sur un des tronçons de la voie.
<b>Commune</b>	Lorsqu'aucune des localisations précédentes n'a pu être mise en place, l'adresse est positionnée au centre de la commune. Il s'agit en grande majorité d'adresses non localisées provenant de La Poste.  Il existe un cas particulier d'adresses issues de la DGFIP avec un type de localisation « Commune », qui en réalité sont positionnées au centre de leur parcelle d'origine, lorsque le processus de production l'a permis.

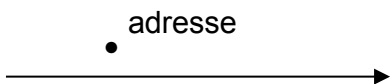
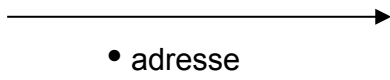
- **COTE**

**Définition** : Précise si l'adresse est située à droite ou à gauche du tronçon de voie en fonction du sens de numérisation du tronçon, c'est-à-dire du sens géométrique dans la base de données.

**Type** : Caractères (6)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** :

<b>Gauche</b>	L'adresse est à gauche du tronçon.  <p>The diagram shows a horizontal line representing a road segment with an arrow pointing to the right. A small black dot representing an address is positioned above the line, to the left of the start of the segment. The word 'adresse' is written above the dot.</p>
<b>Droite</b>	L'adresse est à droite du tronçon.  <p>The diagram shows a horizontal line representing a road segment with an arrow pointing to the right. A small black dot representing an address is positioned below the line, to the right of the end of the segment. The word 'adresse' is written below the dot.</p>
<b>NR</b>	Non renseigné. La position n'est pas connue, dans le cas où l'adresse est localisée à la zone d'adressage ou à la commune (voir valeur de l'attribut <b>TYPE_LOC</b> ci-dessus).

## 5.2 Classe ARRONDISSEMENT

Cette classe est uniquement présente pour les communes de Paris, Lyon et Marseille et dans les produits BD ADRESSE<sup>®</sup> et ROUTE ADRESSE<sup>®</sup>.

### 5.2.1 Définition

<b>Définition</b>	Arrondissement municipal : subdivision administrative de certaines communes. Les arrondissements municipaux sont gérés par l'INSEE comme des communes.	
<b>Topologie</b>	Simple	
<b>Genre</b>	Multi-Surfacique 2D	
<b>Attributs</b>	ID PREC_PLANI NOM CODE_INSEE	Identifiant de l'arrondissement Précision planimétrique Nom de l'arrondissement Code Insee

**Sélection** : Arrondissements municipaux de Paris, Lyon et Marseille.

**Remarque sur la modélisation géométrique :**

Les contours des arrondissements de la BD ADRESSE<sup>®</sup> et de la BD TOPO<sup>®</sup> sont identiques. Par contre, les contours des arrondissements de la BD ADRESSE<sup>®</sup> et de la BD PARCELLAIRE<sup>®</sup> ne sont pas exactement superposables ; en effet, l'origine de la donnée n'est pas la même pour ces deux bases (cadastre pour la BD PARCELLAIRE<sup>®</sup>).

### 5.2.2 Description des attributs

- **ID**

**Définition** : Identifiant de l'arrondissement.  
Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

**Type** : Caractères (24)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **PREC\_PLANI**

**Définition** : Précision géométrique planimétrique.  
Attribut précisant la précision géométrique en planimétrie de la donnée.

**Type** : Décimal (6,1)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** : Se reporter au tableau de [Précision géométrique planimétrique](#)

- **NOM**

**Définition** : Nom officiel.

Dénomination officielle (INSEE) de la commune d'appartenance de l'arrondissement, transcrite avec la graphie retenue par l'INSEE (majuscules, minuscules, accentuation, blancs, tirets). L'article est placé en tête du nom.

**Type** : Caractères (45)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** :

<Nom>	Nom de la commune d'appartenance de l'arrondissement.
-------	---

- **CODE\_INSEE**

**Définition** : Code INSEE de l'arrondissement.

**Type** : Caractères (5)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

## 5.3 Classe CHEF\_LIEU

Cette classe est uniquement présente dans les produits BD ADRESSE<sup>®</sup> et ROUTE ADRESSE<sup>®</sup>.

### 5.3.1 Définition

<b>Définition</b>	Centre de la zone d'habitat dans laquelle se trouve la mairie de la commune. Dans certains cas, le chef-lieu n'est pas dans la commune.	
<b>Topologie</b>	Simple	
<b>Genre</b>	Ponctuel 2D	
<b>Attributs</b>	ID ID_COM ORIGIN_NOM NATURE NOM IMPORTANCE	Identifiant du chef-lieu de commune Identifiant de la commune à laquelle se rapporte le chef-lieu Origine du toponyme Nature du chef-lieu Nom du chef-lieu Importance du chef-lieu

### 5.3.2 Description des attributs

- **ID**

**Définition** : Identifiant du chef-lieu de commune.  
Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

**Type** : Caractères (24)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **ID\_COM**

**Définition** : Identifiant de la commune.  
Il s'agit de la valeur de l'attribut **ID** de la commune à laquelle se rapporte le chef-lieu.  
Il permet d'établir un lien entre le ponctuel de la classe CHEF\_LIEU et l'objet surfacique de la classe COMMUNE.

**Type** : Caractères (24)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire



- **ORIGIN\_NOM**

**Définition** : Origine du toponyme.  
Attribut précisant l'origine de la donnée.

**Type** : Caractères (13)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** :

<b>Scan25</b>	Carte IGN au 1 : 25 000.
<b>BDCarto</b>	Base de données BD CARTO® pour la géométrie de l'objet
<b>BDTopo</b>	Base de données BD TOPO® antérieure à la BD TOPO® Pays.
<b>BDNyme</b>	Base de données BD NYME®.
<b>Géoroute</b>	Base de données GEOROUTE®* pour la géométrie de l'objet (notamment les points et surfaces d'activité sur les zones couvertes par GEOROUTE®).
<b>Fichier</b>	Fichier numérique obtenu auprès d'un prestataire extérieur à l'IGN
<b>Plan</b>	Plan qui a été reporté ou documentation aidant à la localisation.
<b>BDParcellaire</b>	Base de données BD PARCELLAIRE®.
<b>Terrain</b>	Information provenant d'un passage sur le terrain
<b>NR</b>	Non renseigné

- **NATURE**

**Définition** : Nature du chef-lieu.

**Type** : Caractères (20)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** :

<b>Capitale d'état</b>
<b>Préfecture de région</b>
<b>Préfecture</b>
<b>Sous-préfecture</b>
<b>Commune</b>

\* GEOROUTE® est l'ancien produit IGN de référence en matière d'informations routières, qui décrivait le réseau routier français et toutes les agglomérations de plus de 10 000 habitants.

- **NOM**

**Définition** : Dénomination du chef-lieu de commune validée par le bureau de Toponymie.

**Type** : Caractères (70)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire.

Les toponymes sont enregistrés suivant la charte de toponymie en vigueur à l'IGN.

**Valeurs de l'attribut** :

<Nom>	Nom du chef-lieu.
-------	-------------------

- **IMPORTANCE**

**Définition** : Importance relative de l'objet cartographique de référence.

**Type** : Caractères (2)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** :

1	Lieu habité de plus de 100 000 habitants
2	Lieu habité de 25 000 à 100 000 habitants
3	Lieu habité de 5 000 à 25 000 habitants
4	Lieu habité de 1 000 à 5 000 habitants
5	Lieu habité de 200 à 1 000 habitants
6	Lieu habité de moins de 200 habitants, quartier de ville
7	Groupe d'habitations (2 à 10 feux, 4 à 20 bâtiments, petit quartier de ville)
8	Constructions isolées (1 feu, 1 à 3 bâtiments)
NC	Non concerné
NR	Non renseigné

## 5.4 Classe COMMUNE

Cette classe est uniquement présente dans les produits BD ADRESSE® et ROUTE ADRESSE®.

### 5.4.1 Définition

<b>Définition</b>	Plus petite subdivision du territoire, administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal.	
<b>Topologie</b>	Simple	
<b>Genre</b>	Multi-Surfacique 2D	
<b>Attributs</b>	ID PREC_PLANI NOM CODE_INSEE STATUT ARRONDISST DEPART REGION POPUL	Identifiant de la commune Précision planimétrique Nom de la commune Code Insee de la commune Statut de la commune Nom de l'arrondissement de rattachement Nom du département de rattachement Nom de la région de rattachement Population de la commune

**Sélection** : Toutes les communes sont retenues.

**Remarque sur la modélisation géométrique :**

Les contours des communes de la BD ADRESSE® et de la BD TOPO® sont identiques.  
Par contre, les contours des communes de la BD ADRESSE® et de la BD PARCELLAIRE® ne sont pas exactement superposables ; en effet, l'origine de la donnée n'est pas la même pour ces deux bases (cadastre pour la BD PARCELLAIRE®).

### 5.4.2 Description des attributs

- **ID**

**Définition** : Identifiant de la commune.

Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

**Type** : Caractères (24)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **PREC\_PLANI**

**Définition** : Précision géométrique planimétrique.

Attribut précisant la précision géométrique en planimétrie de la donnée.

**Type** : Décimal (6.1)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** : Se reporter au tableau de [Précision géométrique planimétrique](#)

- **NOM**

**Définition** : Nom officiel.

Dénomination officielle (INSEE) de la commune, transcrite avec la graphie retenue par l'INSEE (majuscules, minuscules, accentuation, blancs, tirets). L'article est placé en tête du nom.

**Type** : Caractères (45)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** :

<Nom>	Nom de la commune.
-------	--------------------

- **CODE\_INSEE**

**Définition** : Code INSEE de la commune.

Une commune nouvelle résultant d'un regroupement de communes préexistantes se voit attribuer le code INSEE de l'ancienne commune désignée comme chef-lieu par l'arrêté préfectoral qui l'institue. En conséquence une commune change de code INSEE si un arrêté préfectoral modifie son chef-lieu.

**Type** : Caractères (5)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **STATUT**

**Définition** : Précise le rôle le plus élevé joué par la commune.

**Type** : Caractères (20)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** :

<b>Capitale d'état</b>
<b>Préfecture de région</b>
<b>Préfecture</b>
<b>Sous-préfecture</b>
<b>Commune simple</b>

- **ARRONDISST**

**Définition** : Nom de l'arrondissement de rattachement de la commune.  
L'arrondissement est une unité administrative située hiérarchiquement entre la commune et le département.

**Type** : Caractères (45)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **DEPART**

**Définition** : Nom du département de rattachement de la commune.

**Type** : Caractères (30)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **REGION**

**Définition** : Nom de la région de rattachement de la commune.

**Type** : Caractères (35)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **POPUL**

**Définition** : Population municipale de la commune en nombre d'habitants (au sens de l'INSEE).

**INSEE** : Le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal Officiel le 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

**Actualité** : La population au 1<sup>er</sup> janvier de l'année « n » correspond à la population légale millésimée de l'année « n-3 ». Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 signé le 5 juin 2003. Leur date de référence statistique est le 1<sup>er</sup> janvier de l'année « n-3 ». Pour les communes ayant changé de statut (fusion, scission, ...) depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la population de la commune correspond aux informations portées à la connaissance de l'IGN par les différents décrets et arrêtés publiés au Journal Officiel.

**Type** : Entier (8)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** : Le nombre d'habitants n'est pas arrondi.

## 5.5 Classe LIEU\_DIT\_HABITE

Cette classe est uniquement présente dans les produits BD ADRESSE<sup>®</sup> et ROUTE ADRESSE<sup>®</sup>.

### 5.5.1 Définition

<b>Définition</b>	Lieu-dit habité.	
<b>Topologie</b>	Simple	
<b>Genre</b>	Ponctuel 2D	
<b>Attributs</b>	ID ORIGIN_NOM NOM IMPORTANCE NATURE	Identifiant du lieu-dit Origine du toponyme Nom du lieu-dit habité Importance du lieu-dit Nature du lieu-dit

**Sélection** : Voir les différentes valeurs de l'attribut **NATURE**.

### 5.5.2 Description des attributs

- **ID**

**Définition** : Identifiant du lieu-dit.

Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

**Type** : Caractères (24)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **ORIGIN\_NOM**

**Définition** : Origine du toponyme. Attribut précisant l'origine de la donnée.

**Type** : Caractères (13)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut :**

<b>Scan25</b>	Carte IGN au 1 : 25 000.
<b>BDCarto</b>	Base de données BD CARTO <sup>®</sup> pour la géométrie de l'objet.
<b>BDTopo</b>	Base de données BD TOPO <sup>®</sup> antérieure à la BD TOPO <sup>®</sup> Pays.
<b>BDNyme</b>	Base de données BD NYME <sup>®</sup> .
<b>Géoroute</b>	Base de données GEOROUTE <sup>®*</sup> pour la géométrie de l'objet (notamment les points et surfaces d'activité sur les zones couvertes par GEOROUTE <sup>®</sup> ).
<b>Fichier</b>	Fichier numérique obtenu auprès d'un prestataire extérieur à l'IGN.
<b>Plan</b>	Plan qui a été reporté ou documentation aidant à la localisation.
<b>BDParcellaire</b>	Base de données BD PARCELLAIRE <sup>®</sup> .
<b>Terrain</b>	Information provenant d'un passage sur le terrain.
<b>NR</b>	Non renseigné.

- **NOM**

**Définition :** Orthographe du toponyme validée par le bureau de Toponymie.

**Type :** Caractères (70)

**Contrainte sur l'attribut :** Valeur obligatoire.

Les toponymes sont enregistrés suivant la charte de toponymie en vigueur à l'IGN.

**Valeurs de l'attribut :**

<b>&lt;Nom&gt;</b>	Nom du lieu-dit habité.
--------------------	-------------------------

**Valeur particulière de l'attribut :**

<b>NR</b>	Non renseigné : s'il n'y a pas de toponyme validé par l'Équipe Produit Toponymie.
-----------	---

- **IMPORTANCE**

**Définition :** Importance du toponyme dans son environnement.

**Type :** Caractères (2)

**Contrainte sur l'attribut :** Valeur obligatoire

---

\* GEOROUTE<sup>®</sup> est l'ancien produit IGN de référence en matière d'informations routières, qui décrivait le réseau routier français et toutes les agglomérations de plus de 10 000 habitants.

**Valeurs de l'attribut :**

<b>1</b>	Lieu habité de plus de 100 000 habitants
<b>2</b>	Lieu habité de 25 000 à 100 000 habitants
<b>3</b>	Lieu habité de 5 000 à 25 000 habitants
<b>4</b>	Lieu habité de 1 000 à 5 000 habitants
<b>5</b>	Lieu habité de 200 à 1 000 habitants
<b>6</b>	Lieu habité de moins de 200 habitants, quartier de ville
<b>7</b>	Groupe d'habitations (2 à 10 feux, 4 à 20 bâtiments, petit quartier de ville)
<b>8</b>	Constructions isolées (1 feu, 1 à 3 bâtiments)
<b>NC</b>	Non concerné
<b>NR</b>	Non renseigné

- **NATURE**

**Définition :** Indique la catégorie à laquelle appartient le lieu-dit.

**Type :** Caractères (15)

**Contrainte sur l'attribut :** Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut :**

<b>Château</b>	Château ou tour. Le lieu-dit, toujours nommé, peut ne pas être habité ou ne plus être habité mais n'est pas totalement en ruines.
<b>Grange</b>	Construction légère : abri, baraquement, cabane, grange, hangar.
<b>Lieu-dit habité</b>	Groupe d'habitations nommé situé en dehors du chef-lieu de commune : hameau, habitation isolée, ancien chef-lieu de commune.
<b>Moulin</b>	Moulin ou ancien moulin à eau.
<b>Quartier</b>	Quartier nommé : cité, faubourg, lotissement.
<b>Refuge</b>	Refuge, refuge gardé, abri de montagne nommé.
<b>Ruines</b>	Bâtiment ou construction en ruines.



## 5.6 Classe ROUTE\_ADRESSE

Cette classe est uniquement présente dans les produits BD ADRESSE® et ROUTE ADRESSE®.

### 5.6.1 Définition

<b>Définition</b>	<p>Portion de voie de communication <b>2D</b> destinée aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, homogène pour l'ensemble des attributs et des relations qui la concerne.</p> <p>Le tronçon de route peut être nommé ou non, revêtu ou non (pas de revêtement de surface ou revêtement de surface fortement dégradé).</p> <p><b>Seuls les chemins ou sentiers possédant un nom sont présents dans cette classe.</b></p> <p>Dans le cas d'un tronçon de route revêtu, on représente uniquement la chaussée, délimitée par les bas-côtés ou les trottoirs (voir <b>Modélisation géométrique</b>).</p>	
<b>Topologie</b>	Simple	
<b>Genre</b>	Linéaire 2D	
<b>Attributs</b>	ID	Identifiant du tronçon
	PREC_PLANI	Précision planimétrique
	NATURE	Nature de la voie
	NUMERO	Numéro de la voie (D50, N106...)
	NOM_VOIE_G	Nom du côté gauche de la voie
	NOM_VOIE_D	Nom du côté droit de la voie
	SENS	Sens de circulation de la voie
	ALIAS_G	Ancien ou autre nom utilisé côté gauche de la voie
	ALIAS_D	Ancien ou autre nom utilisé côté droit de la voie
	INSEECOM_G	Numéro Insee de la commune à gauche de la voie
	INSEECOM_D	Numéro Insee de la commune à droite de la voie
	CODEVOIE_G	Identifiant du côté gauche de la voie
	CODEVOIE_D	Identifiant du côté droit de la voie
	CODEPOST_G	Code postal du côté gauche de la voie
	CODEPOST_D	Code postal du côté droit de la voie
	TYP_ADRES	Type d'adressage de la voie
	BORNEDEB_G	Borne gauche de début de voie
	BORNEDEB_D	Borne droite de début de voie
	BORNEFIN_G	Borne gauche de fin de voie
	BORNEFIN_D	Borne droite de fin de voie

**Sélection** : Toutes les voies de communication destinées aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, revêtues ou non revêtues sont incluses. Les voies publiques et privées ne sont distinguées d'aucune façon. Voir les différentes valeurs de l'attribut **NATURE**.

**Modélisation géométrique** : À l'axe et au sol.

Description	Monde réel	Modélisation géométrique
<b>Modélisation d'une route:</b> Ligne représentant l'axe de la chaussée, bas-côtés exclus.		

Description	Monde réel	Modélisation géométrique
<b>Modélisation des chaussées d'une route à chaussées séparées :</b> Lignes représentant l'axe des chaussées, bande d'arrêt d'urgence incluse.		

<b>Description</b>	<b>Séparateur modifiant la largeur de la route :</b> Si la présence d'un séparateur augmente la largeur totale de la route de plus de 50%, chaque chaussée est représentée séparément.
<b>Monde réel</b>	
<b>Modélisation géométrique</b>	

<b>Description</b>	<b>Modélisation d'un séparateur sur une route de largeur constante :</b> Si la présence ou non du séparateur ne modifie pas la largeur totale de la route, tous les changements pour des distances supérieures à 400 m environ sont pris en compte. Dans certains cas, si le dédoublement des chaussées facilite la lecture de la logique de circulation, les chaussées sont dédoublées, même si la longueur du séparateur est inférieure à 400 m.
<b>Monde réel</b>	
<b>Modélisation géométrique</b>	

<b>Description</b>	<b>Modélisation d'un carrefour avec îlot directionnel :</b> Lorsqu'il existe un îlot directionnel de petite taille (<10m de large d'axe à axe), la route est généralisée (1 seul axe).
<b>Monde réel</b>	
<b>Modélisation géométrique</b>	

<b>Description</b>	<b>Monde réel</b>	<b>Modélisation géométrique</b>
<b>Modélisation d'un rond-point construit :</b> La ligne modélisant la chaussée au niveau d'un rond-point <b>construit</b> fait toujours le tour de ce dernier.		
<b>Modélisation d'un rond-point non construit</b> matérialisé par de la peinture ou un pavage et avec un diamètre entre axes > 10 m.		
<b>Modélisation d'un rond-point non construit</b> matérialisé par de la peinture ou un pavage et avec un diamètre entre axes < 10 m.		
<b>Modélisation d'un grand carrefour :</b> Un grand carrefour représenté par un objet de classe <Surface de route> est toujours doublé d'objets de classe <Tronçon de route> et d'attribut <fictif> = <oui>.		

## 5.6.2 Description des attributs

- **ID**

**Définition** : Identifiant Tronçon.

Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre. Il permet aussi d'établir un lien entre le ponctuel de la classe ADRESSE des produits BD ADRESSE® et POINT ADRESSE® (par l'intermédiaire de l'attribut **ID\_TR**) et l'objet linéaire de la classe ROUTE\_ADRESSE des produits BD ADRESSE® et ROUTE ADRESSE®.

**Type** : Caractères (24)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **PREC\_PLANI**

**Définition** : Précision géométrique planimétrique.

Attribut précisant la précision géométrique en planimétrie de la donnée.

**Type** : Décimal (6,1)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** : Se reporter au tableau de [Précision géométrique planimétrique](#)

- **NATURE**

**Définition** : Attribut permettant de distinguer différentes natures de tronçon de route.

**Type** : Caractères (21)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** :

<b>Autoroute</b>	Routes sans croisement, accessibles seulement en des points aménagés à cet effet et réservées aux véhicules à propulsion mécanique. Le classement dans la catégorie des autoroutes est prononcé par décret du conseil d'état, pris après enquête publique.
<b>Quasi-autoroute</b>	Routes de même définition que l'autoroute mais non classées officiellement dans cette catégorie. Ce sont des routes à chaussées séparées par un terre-plein central, qui ne possèdent pas de croisement à niveau avec le reste du réseau routier.
<b>Bretelle</b>	Bretelles de liaison (ou d'échangeur) ou voies d'accès à une Aire de Service ou de Repos.
<b>Route à 2 chaussées</b>	Routes comportant 2 chaussées séparées par un obstacle physique éventuellement ouvert aux carrefours. Elles possèdent donc des croisements à niveau, ce qui leur interdit d'être classées dans la catégorie <b>Autoroute</b> ou <b>Quasi-autoroute</b> .

<b>Route à 1 chaussée</b>	Routes comportant 1 chaussée. Se retrouvent dans cette classe toutes les routes goudronnées qui ne sont pas classées en : <b>Autoroute, Quasi-autoroute</b> ou <b>Route à 2 chaussées</b>
<b>Route empierrée</b>	Routes sommairement revêtues (pas de revêtement de surface ou revêtement très dégradé), mais permettant la circulation de véhicules automobiles de tourisme par tout temps. Toutes les routes empierrées sont incluses.
<b>Chemin</b>	Les chemins sont prévus pour la circulation de véhicules ou d'engins d'exploitation. Ils ne sont pas forcément carrossables pour tous les véhicules et par tout temps (voir aussi <b>Route empierrée</b> ). La classe ROUTE_ADRESSE ne comporte que les tronçons de nature chemin <b>nommés</b> , c'est-à-dire possédant un nom ( <b>NOM_VOIE_D</b> ou <b>NOM_VOIE_G</b> ).
<b>Bac auto</b>	Trajets du bateau servant à passer des véhicules d'une rive à l'autre d'un cours d'eau ou d'un bras de mer.
<b>Bac piéton</b>	Trajets du bateau servant à passer des piétons d'une rive à l'autre d'un cours d'eau ou d'un bras de mer.
<b>Piste cyclable</b>	Tronçons de chaussée en site propre, réservée aux cycles. La longueur doit être supérieure à 200m. Les bandes cyclables sont exclues.
<b>Sentier</b>	Chemins étroits ne permettant pas le passage de véhicules. Seuls les principaux sentiers sont inclus. Passerelles supportant une allée, directement reliés au réseau routier. Les passerelles ont une position par rapport au sol supérieure à 0. La classe ROUTE_ADRESSE ne comporte que les tronçons de nature sentier <b>nommés</b> , c'est-à-dire possédant un nom ( <b>NOM_VOIE_D</b> ou <b>NOM_VOIE_G</b> ).
<b>Escalier</b>	Escaliers directement reliés au réseau routier, assurant la jonction entre deux voies de communication ou entre le réseau routier et un élément adressable. Sur rue, les escaliers visibles sur les photographies aériennes sont distingués quelle que soit leur longueur.

- **NUMERO**

**Définition** : Désigne le classement administratif d'un tronçon routier.

**Type** : Caractères (10)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** :

Exemples : **A16, D11, A908607, B64, ...**

**Valeurs particulières de l'attribut** :

<b>NC</b>	Non concerné : l'attribut <b>NUMERO</b> n'a pas lieu d'être renseigné (cas d'un chemin par exemple).
<b>NR</b>	Non renseigné : même si le numéro n'est pas connu, le tronçon en porte peut-être un. L'information est manquante dans le produit.

## • NOM\_VOIE\_G

**Définition** : Nom voie à gauche.

Une voie est un ensemble de tronçons de route associés à un même nom. Une voie est identifiée par son nom dans une commune donnée.

**NOM\_VOIE\_G** est le nom porté par la voie pour la commune dont le numéro INSEE est identique à la valeur de l'attribut **INSEECOM\_G**.

Le nom de voie est celui qui sert à l'adressage.

Le nom de lieu-dit s'il comporte de l'adressage structuré peut être présent dans ce champ.

Dans le cas de résidences, lotissements, domaines, cités, quartiers parfois villas, qui portent un nom (ex : résidence les fleurs) et possèdent un réseau d'allées également nommées (allée des marguerites, allée des roses...), l'attribut **NOM\_VOIE\_G** est rempli par les noms de voie.

Exemple : Si l'adresse est « 2 allée des roses » ou « résidence les fleurs, 2 allée des roses », l'attribut **NOM\_VOIE\_G** est rempli avec la valeur « ALL DES ROSES ».

Mais si l'adresse est « résidence les fleurs » seule, et que cette dénomination fait référence à une numérotation structurée (« 2 résidence les fleurs ») ou si elle figure sur une plaque de rue, l'attribut **NOM\_VOIE\_G** est rempli avec la valeur « RES LES FLEURS ».

**Type** : Caractères (70)

**Valeurs de l'attribut** : **NOM\_VOIE\_G** est composé d'un terme générique, le type de voie (ex : rue de, avenue de, boulevard de, ...), en général abrégé (voir liste des abréviations en [Annexe A](#)), et d'un ou plusieurs noms propres ou communs écrits en toutes lettres.

Il est écrit en majuscules non accentuées. Les abréviations utilisées pour le type de voie sont standardisées.

**Cas particulier** : suite à une fusion de communes, lorsque deux voies sont homonymes sur la même commune fusionnée, le nom de l'ancienne commune est ajouté entre parenthèse à la suite du nom de la voie.

Exemple :

01/01/2016 : Création de la commune nouvelle de Bourgvallées en lieu et place des communes de Gourfaeur, de La Mancellière-sur-Vire, de Saint-Romphaire et de Saint-Samson-de-Bonfossé devenues déléguées.

Plusieurs « rue des écoles » dans cette nouvelle commune

- R DES ECOLES (SAINT-ROMPHAIRE)
- R DES ECOLES (GOURFAEUR)
- R DES ECOLES

**Valeurs particulières de l'attribut** :

<b>NC</b>	Non concerné : l'attribut <b>NOM_VOIE_G</b> n'a pas lieu d'être renseigné.
<b>NR</b>	Non renseigné : même si le nom n'est pas connu le tronçon en porte peut-être un.
<b>&lt;vide&gt;</b>	Ce tronçon n'a pas de nom de voie à gauche.

- **NOM\_VOIE\_D**

**Définition** : Nom voie à droite.

Une voie est un ensemble de tronçons de route associés à un même nom. Une voie est identifiée par son nom dans une commune donnée. **NOM\_VOIE\_D** est le nom porté par la voie pour la commune dont le numéro INSEE est identique à la valeur de l'attribut **INSEECOM\_D**.

Le nom de lieu-dit s'il comporte de l'adressage structuré peut être présent dans ce champ.

Même remarque que pour **NOM\_VOIE\_G** dans le cas de résidences nommées.

**Type** : Caractères (70)

**Valeurs de l'attribut** : **NOM\_VOIE\_D** est composé d'un terme générique, le type de voie (*ex* : rue de, avenue de, boulevard de, ...), en général abrégé (voir liste des abréviations en [Annexe A](#)), et d'un ou plusieurs noms propres ou communs écrits en toutes lettres.

Il est écrit en majuscules non accentuées. Les abréviations utilisées pour le type de voie sont standardisées.

**Cas particulier** : voir **NOM\_VOIE\_G**

**Valeurs particulières de l'attribut** :

<b>NC</b>	Non concerné : l'attribut <b>NOM_VOIE_D</b> n'a pas lieu d'être renseigné.
<b>NR</b>	Non renseigné : même si le nom n'est pas connu le tronçon en porte peut-être un.
<b>&lt;vide&gt;</b>	Ce tronçon n'a pas de nom de voie à droite.

- **SENS**

**Définition** : Sens de circulation autorisée pour les automobiles sur les voies.

**Type** : Caractères (7)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur renseignée non systématiquement pour les routes dont l'attribut **NATURE** a pour valeur **Route à 1 chaussée**; **Route à 2 chaussées**, **Route empierrée**; **Chemin**.

**Valeurs de l'attribut** :

<b>Double</b>	La circulation est autorisée dans les deux sens.
<b>Direct</b>	La circulation n'est autorisée que dans le sens de numérisation du tronçon.
<b>Inverse</b>	La circulation n'est autorisée que dans le sens inverse de numérisation du tronçon.
<b>NC</b>	Non concerné.
<b>NR</b>	Non renseigné : l'information est manquante dans la base.

- **ALIAS\_G**

**Définition :** Dénomination ancienne ou autre nom voie gauche.

Une voie est un ensemble de tronçons de route associés à un même nom. Une voie est identifiée par son nom dans une commune donnée. **ALIAS\_G** renseigne sur la dénomination ancienne de la voie ou un autre nom porté par celle-ci pour la commune dont le numéro INSEE est identique à la valeur de l'attribut **INSEECOM\_G**.

**Type :** Caractères (70)

**Valeurs de l'attribut :** **ALIAS\_G** est composé d'un terme générique, le type de voie (*ex* : rue, avenue, boulevard, ...), en général abrégé (voir liste des abréviations en [Annexe A](#)), et d'un ou plusieurs noms propres ou communs écrits en toutes lettres.

Il est écrit en majuscules non accentuées. Les abréviations utilisées pour le type de voie sont standardisées.

**Valeurs particulières de l'attribut :**

<b>NC</b>	Non concerné : l'attribut <b>ALIAS_G</b> n'a pas lieu d'être renseigné.
<b>NR</b>	Non renseigné : même si le nom n'est pas connu le tronçon en porte peut-être un.
<b>&lt;vide&gt;</b>	Ce tronçon n'a pas d'ancien ou autre nom de voie gauche.

- **ALIAS\_D**

**Définition :** Dénomination ancienne ou autre nom voie droite.

Une voie est un ensemble de tronçons de route associés à un même nom. Une voie est identifiée par son nom dans une commune donnée. **ALIAS\_D** renseigne sur la dénomination ancienne de la voie ou un autre nom porté par celle-ci pour la commune dont le numéro INSEE est identique à la valeur de l'attribut **INSEECOM\_D**.

**Type :** Caractères (70)

**Valeurs de l'attribut :** **ALIAS\_D** est composé d'un terme générique, le type de voie, (*ex* : rue, avenue, boulevard, ...) en général abrégé (voir liste des abréviations en [Annexe A](#)), et d'un ou plusieurs noms propres ou communs écrits en toutes lettres.

Il est écrit en majuscules non accentuées. Les abréviations utilisées pour le type de voie sont standardisées.

**Valeurs particulières de l'attribut :**

<b>NC</b>	Non concerné : l'attribut <b>ALIAS_D</b> n'a pas lieu d'être renseigné.
<b>NR</b>	Non renseigné : même si le nom n'est pas connu le tronçon en porte peut-être un.
<b>&lt;vide&gt;</b>	Ce tronçon n'a pas d'ancien ou autre nom de voie droite.

- **INSEECOM\_G**

**Définition :** INSEE Commune gauche.

Numéro d'INSEE de la commune à gauche du tronçon par rapport à son sens de numérisation.

**Type :** Caractères (5)

**Contrainte sur l'attribut :** Valeur obligatoire pour les routes dont l'attribut **NOM\_VOIE\_G** n'est pas vide.



**Valeurs particulières de l'attribut :**

<b>NC</b>	Non concerné : cet attribut est sans objet pour le tronçon de route..
<b>NR</b>	Non renseigné : la valeur de l'attribut n'est pas connue.
<b>99 999</b>	Les tronçons situés à l'étranger ou en zone littorale peuvent avoir cette valeur.

**Remarque** : Un décalage peut exister entre la géométrie du tronçon routier de la classe ROUTE\_ADRESSE et la géométrie de la limite administrative de la classe COMMUNE. Ainsi, les valeurs de l'attribut **INSEECOM\_G** peuvent ne pas correspondre aux valeurs de l'attribut **CODE\_INSEE** de la commune située à gauche du tronçon.

- **INSEECOM\_D**

**Définition** : INSEE Commune droite.

Numéro d'INSEE de la commune à droite du tronçon par rapport à son sens de numérisation.

**Type** : Caractères (5)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire pour les routes dont l'attribut **NOM\_VOIE\_D** n'est pas vide.

**Valeurs particulières de l'attribut :**

<b>NC</b>	Non concerné : cet attribut est sans objet pour le tronçon de route..
<b>NR</b>	Non renseigné : la valeur de l'attribut n'est pas connue.
<b>99 999</b>	Les tronçons situés à l'étranger ou en zone littorale peuvent avoir cette valeur.

**Remarque** : Un décalage peut exister entre la géométrie du tronçon routier de la classe ROUTE\_ADRESSE et la géométrie de la limite administrative de la classe COMMUNE. Ainsi, les valeurs de l'attribut **INSEECOM\_D** peuvent ne pas correspondre aux valeurs de l'attribut **CODE\_INSEE** de la commune située à droite du tronçon.

- **CODEVOIE\_G**

**Définition** : Identifiant gauche.

Identifiant de la voie associée au côté gauche du tronçon.

Lorsque le nom de voie provient de la DGFIP<sup>2</sup>, la valeur de l'attribut est obtenue par concaténation des 5 caractères du numéro INSEE et des 4 caractères du code Rivoli (ou FANTOIR) de la voie associée au côté gauche du tronçon.

En l'absence de code Rivoli (cas des noms de voies issus de La Poste par exemple), la valeur de l'attribut est obtenue par concaténation des 5 caractères du numéro INSEE et de 4 caractères débutant par un # (codification « IGN »).

Il n'est pas prévu de remplacer systématiquement ces 4 caractères « IGN » par les codes Rivoli.

**Type** : Caractères (10)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs particulières de l'attribut :**

<b>NR</b>	Non renseigné.
-----------	----------------

<sup>2</sup> Direction Générale des Finances Publiques

- **CODEVOIE\_D**

**Définition** : Identifiant droite.

Identifiant de la voie associée au côté droit du tronçon.

Lorsque le nom de voie provient de la DGFIP, la valeur de l'attribut est obtenue par concaténation des 5 caractères du numéro INSEE et des 4 caractères du code Rivoli (ou FANTOIR) de la voie associée au côté droit du tronçon.

En l'absence de code Rivoli (cas des noms de voies issus de La Poste par exemple), la valeur de l'attribut est obtenue par concaténation des 5 caractères du numéro INSEE et de 4 caractères débutant par un # (codification « IGN »).

Il n'est pas prévu de remplacer systématiquement ces 4 caractères « IGN » par les codes Rivoli.

**Type** : Caractères (10)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs particulières de l'attribut** :

NR	Non renseigné.
----	----------------

- **CODEPOST\_G**

**Définition** : Code postal du côté gauche de la voie.

Code postal de la commune ou du bureau distributeur à gauche du tronçon par rapport à son sens de numérisation.

Lorsque la commune est pluri-distribuée, la valeur de l'attribut est le code postal du bureau distributeur s'il est connu.

Pour plus d'information sur la correspondance CODE INSEE / CODE POSTAUX consulter le site : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-officielle-des-codes-postaux/>.

**Type** : Caractères (5)

**Valeurs particulières de l'attribut** :

NR	Non renseigné : L'information n'est pas connue.
----	---

- **CODEPOST\_D**

**Définition** : Code postal du côté droit de la voie

Code postal de la commune ou du bureau distributeur à droite du tronçon par rapport à son sens de numérisation.

Lorsque la commune est pluri-distribuée, la valeur de l'attribut est le code postal du bureau distributeur s'il est connu.

Pour plus d'information sur la correspondance CODE INSEE / CODE POSTAUX consulter le site : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-officielle-des-codes-postaux/>.

**Type** : Caractères (5)

**Valeurs particulières de l'attribut** :

NR	Non renseigné : L'information n'est pas connue.
----	---

- **TYP\_ADRES**

**Définition** : Type d'adressage.  
Renseigne sur le type d'adressage du tronçon.

**Type** : Caractères (10)

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

**Valeurs de l'attribut** :

<b>Classique</b>	Un côté de la rue porte des numéros pairs, l'autre des numéros impairs. Les numéros sont ordonnés par ordre croissant ou décroissant le long de la rue.
<b>Métrique</b>	Les numéros des bornes postales correspondent à la distance en mètres entre l'entrée principale de la parcelle et le point origine de la rue. Le principe de côté pair et impair n'est pas toujours conservé.
<b>Linéaire</b>	Les numéros sont ordonnés le long de chaque côté de la rue, mais sans distinction pair ou impair.
<b>Anarchique</b>	Ni classique, ni métrique, ni linéaire. Les numéros ne sont pas ordonnés.
<b>NR</b>	Non renseigné.

- **BORNEDEB\_G**

**Définition** : Borne début gauche.  
Numéro de borne à gauche du tronçon en son sommet initial.

**Type** : Entier (15)

**Valeurs particulières de l'attribut** :

<b>0</b>	Il n'y a pas de borne début gauche sur ce tronçon ou celle-ci est inconnue.
----------	---

- **BORNEDEB\_D**

**Définition** : Borne début droite.  
Numéro de borne à droite du tronçon en son sommet initial.

**Type** : Entier (15)

**Valeurs particulières de l'attribut** :

<b>0</b>	Il n'y a pas de borne début droite sur ce tronçon ou celle-ci est inconnue.
----------	---

- **BORNEFIN\_G**

**Définition** : Borne fin gauche.  
Numéro de borne à gauche du tronçon en son sommet final.

**Type** : Entier (15)

**Valeurs particulières de l'attribut** :

<b>0</b>	Il n'y a pas de borne fin gauche sur ce tronçon ou celle-ci est inconnue.
----------	---

- **BORNEFIN\_D**

**Définition** : Borne fin droite.  
Numéro de borne à droite du tronçon en son sommet final.

**Type** : Entier (15)

**Valeurs particulières de l'attribut** :

<b>0</b>	Il n'y a pas de borne fin droite sur ce tronçon ou celle-ci est inconnue.
----------	---

## 5.7 Classe ROUTE\_ADRESSE\_NOMMEE

Cette classe est uniquement présente dans les produits BD ADRESSE® et ROUTE ADRESSE®.

### 5.7.1 Définition

<b>Définition</b>	<p>Portion de voie de communication <b>2D</b> destinée aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, homogène pour l'ensemble des attributs et des relations qui la concerne, <b>et qui possède réellement un nom de rue droit ou un nom de rue gauche</b> (d'où le nom de la classe ROUTE_ADRESSE_NOMMEE).          Le tronçon de route peut être revêtu ou non revêtu (pas de revêtement de surface ou revêtement de surface fortement dégradé).  <b>Seuls les chemins ou sentiers possédant un nom sont présents dans cette classe.</b>          Dans le cas d'un tronçon de route revêtu, on représente uniquement la chaussée, délimitée par les bas-côtés ou les trottoirs (voir <b>Modélisation géométrique</b>).</p>	
<b>Topologie</b>	Simple	
<b>Genre</b>	Linéaire 2D	
<b>Attributs</b>	ID	Identifiant du tronçon
	PREC_PLANI	Précision planimétrique
	NATURE	Nature de la voie
	NUMERO	Numéro de la voie (D50, N106...)
	NOM_VOIE_G	Nom du côté gauche de la voie
	NOM_VOIE_D	Nom du côté droit de la voie
	SENS	Sens de circulation de la voie
	ALIAS_G	Ancien ou autre nom utilisé côté gauche de la voie
	ALIAS_D	Ancien ou autre nom utilisé côté droit de la voie
	INSEECOM_G	Numéro Insee de la commune à gauche de la voie
	INSEECOM_D	Numéro Insee de la commune à droite de la voie
	CODEVOIE_G	Identifiant du côté gauche de la voie
	CODEVOIE_D	Identifiant du côté droit de la voie
	CODEPOST_G	Code postal du côté gauche de la voie
	CODEPOST_D	Code postal du côté droit de la voie
	TYP_ADRES	Type d'adressage de la voie
	BORNEDEB_G	Borne gauche de début de voie
	BORNEDEB_D	Borne droite de début de voie
	BORNEFIN_G	Borne gauche de fin de voie
	BORNEFIN_D	Borne droite de fin de voie

**Sélection** : Tous les tronçons de voie de communication destinés aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux, revêtus ou non revêtus **et dont les attributs « NOM\_VOIE\_D » ou « NOM\_VOIE\_G » sont remplis**. Les voies publiques et privées ne sont distinguées d'aucune façon. Voir les différentes valeurs de l'attribut **NATURE**.

**Modélisation géométrique** : À l'axe et au sol.

### 5.7.2 Description des attributs

Voir paragraphe [5.6.2 Description des attributs](#) de la classe ROUTE\_ADRESSE..

## Annexe A : Abréviations des types de voie

ALLEE	ALL
ALLEES	ALL
ANCIEN CHEMIN	ACH
ANCIEN-CHEMIN	ACH
ANCIENNE MONTEE	AMT
ANCIENNE ROUTE	ART
ANCIENNE-MONTEE	AMT
ANCIENNE-ROUTE	ART
ANCIENNESROUTES	ART
ANCIENNES-ROUTES	ART
ANCIENS CHEMINS	ACH
ANCIENS-CHEMINS	ACH
ARCADE	ARC
ARCADES	ARC
AUTOROUTE	AUT
AVENUE	AV
BAS CHEMIN	BCH
BAS-CHEMIN	BCH
BERGE	BER
BERGES	BER
BOUCLE	BCLE
BOULEVARD	BD
BVD	BD
CALE	CALE
CARRE	CARR
CARREAU	CAU
CARREFOUR	CAR
CAVEE	CAV
CENTRAL	CTRE
CENTRE	CTRE
CHARMILLE	CHI
CHAUSSEE	CHS
CHAUSSEES	CHS
CHEM	CHE
CHEMIN	CHE
CHEMIN VICINAL	CHV
CHEMINEMENT	CHEM
CHEMINEMENTS	CHEM
CHEMINS	CHE
CHEMINS VICINAUX	CHV
CHEMINS-VICINAUX	CHV
CHEMIN-VICINAL	CHV
CLOS	CLOS

COTE	COTE
COTEAU	COTE
COTEAUX	COTE
COUR	COUR
COURS	CRS
DEGRE	DEG
DEGRES	DEG
DESCENTE	DSC
DESCENTES	DSC
DIGUE	DIG
DIGUES	DIG
DOMAINE	DOM
ESCALIER	ESC
ESCALIERS	ESC
ESPACE	ESPA
ESPLANADE	ESP
ESPLANADES	ESP
FBG	FG
FAUBOURG	FG
FORUM	FORM
FOSSE	FOS
FOSSSES	FOS
GRAND BOULEVARD	GBD
GRANDRUE	GR
GRAND-BOULEVARD	GBD
GRANDE RUE	GR
GRAND-ENSEMBLE	GDEN
GRANDS-ENSEMBLES	GDEN
GRANDE-RUE	GR
GRANDES RUES	GR
GRANDES-RUES	GR
GRAND-RUE	GR
GRIMPETTE	GRIM
HALLE	HLE
HALLES	HLE
HAUT CHEMIN	HCH
HAUT-CHEMIN	HCH
HAUTS CHEMINS	HCH
HAUTS-CHEMINS	HCH
IMPASSE	IMP
IMPASSES	IMP
JARDIN	JARD
JARDINS	JARD

JETEE	JTE
JETEES	JTE
LEVEE	LEVE
LOTISS.	LOT
LOTISSEMENT	LOT
MAIL	MAIL
MARCHE	MAR
MARCHES	MAR
MONTEE	MTE
MONTEES	MTE
NOUVELLE ROUTE	NTE
NOUVELLE-ROUTE	NTE
PARC	PARC
PARCS	PARC
PARVIS	PRV
PASSAGE	PAS
PASSE	PASS
PASSES	PASS
PERIPHERIQUE	PERI
PERISTYLE	PSTY
PETIT CHEMIN	PCH
PETIT DEGRE	PDEG
PETIT-CHEMIN	PCH
PETIT-DEGRE	PDEG
PETITE ALLEE	PTA
PETITE AVENUE	PAE
PETITE IMPASSE	PIM
PETITE ROUTE	PRT
PETITE RUE	PTR
PETITE-ALLEE	PTA
PETITE-AVENUE	PAE
PETITE-IMPASSE	PIM
PETITE-ROUTE	PRT
PETITE-RUE	PTR
PETITES ALLEES	PTA
PETITES-ALLEES	PTA
PETITS DEGRES	PDEG
PETITS-DEGRES	PDEG
PLACE	PL
PLACETTE	PTTE
PLACIS	PLCI
POTERNE	POT
POURTOUR	POUR
PROMENADE	PROM
QRT	QUA
QUARTIER	QUA
QUAI	QU
RACCOURCI	RAC

RAIDILLON	RAID
RAMPE	RPE
REMPART	REM
RESIDENCE	RES
RPR	REM
ROCADE	ROC
ROND POINT	RPT
ROND-POINT	RPT
ROQUET	ROQT
ROTONDE	RTD
ROUTE	RTE
ROUTES	RTE
RUE	R
RUELLE	RLE
RUELLES	RLE
RUES	R
RUETTE	RTTE
RUETTES	RTTE
SENTE	SEN
SENTES	SEN
SENTIER	SEN
SENTIERS	SEN
SQUARE	SQ
STR	SEN
TERRASSE	TSSE
TERRASSES	TSSE
TERRE PLEIN	TPL
TERRE-PLEIN	TPL
TERTRE	TRT
TERTRES	TRT
TRAVERSE	TRA
VENELLE	VEN
VENELLES	VEN
VIA	VIA
VIEILLE ROUTE	VTE
VIEILLE-ROUTE	VTE
VIEUX CHEMIN	VCHE
VIEUX-CHEMIN	VCHE
VOIE	VOI
VOIE COMMUNALE	VC
VOIE-COMMUNALE	VC
VOIES	VOI
VC	VC

**Cas particulier :** Les noms de voie du type GRAND RUE, GRANDE RUE, PETITE RUE... seuls ne sont pas abrégés.

Exemple : GRAND RUE VICTOR HUGO devient GR VICTOR HUGO.

GRAND RUE reste GRAND RUE.

## Annexe B : Types de voie non abrégés

BALI
BAN
BIDEA
BIDEBURUA
BIDEKURUTZE
BIDECHKA
BIDEXKA
BRECHE
CAMI
CAMIN
CAMINAU
CAP
CARRAIRE
CARRELOT
CARRERA
CARRERE
CARRERES
CARRERO
CARREROT
CARRIERA
CARRIEROU
CARRONT
CAUSSADE
CLAU
CLAUX
CLOT
CLOTS
COT
COSTE
COSTES
COSTO
COSTOS
COUREE
DRAILLE
DREVE
ESCAILLERE
ESCALADOU
ESCALANETTE
ESCALAOUS

ESCALARET
ESCALE
ESCALERE
ESCALES
ESCALETTE
ESCALIROTS
ESCALLE
ESCALO
ESCALOS
ESCALUSSE
FOURC
FOURCADE
GARENN
GARENNE
GARRON
GARRONT
GOUA
GWENOJENN
HENCHOU
HENT
HENT DALL
HENT MEUR
HENT STLEJAN
HENT RIBOUL
HENT TREUZ
HENT TIZH
HENTOU
HOURC
HOURCADE
KARR HENT
KARR PONT
KARRIKA
KARRIKABURU
KARRONT
KROASHENT TRO
KROAZ HENT TRO
KROAZ PONT
LICES
LODENN

LOT
MOUNT
PARK
PECH
PEY
PLA
PLACEN
PLACETA
PLASEN
PLASENN
PLAZA
POND
PORT
POUECH
POURMENADENN
POUSTERLE
PUJO
PUJOL
PUJOS
QUERREUX
RAISE
RAIZE
RU
SARRAT
SERRE
SOUMET
STRAED
STRAET
STRAETE
STREAD
STREAT
STRET
TRE
TUC
TUCAOU
TUCAU
TUCAUT
TUCO
TUQUE



## Annexe C : Abréviations d'autres termes génériques

Noms pouvant être abrégés, éventuellement présents dans le libellé de noms de voies ou de lieux-dits :

ABBAYE	ABE
AGGLOMERATION	AGL
AIRE	AIRE
AIRES	AIRE
ANSE	ANSE
BARRIERE	BRE
BARRIERES	BRE
BASTIDE	BSTD
BASTION	BAST
BEGUINAGE	BEGI
BEGUINAGES	BEGI
BOIS	BOIS
BOURG	BRG
BUTTE	BUT
CAMP	CAMP
CAMPAGNE	CGNE
CAMPING	CPG
CARRIERE	CARE
CARRIERES	CARE
CASTEL	CST
CENTRE CIAL	CCAL
CENTRE COM	CCAL
CENTRE COMM	CCAL
CENTRE COMMERCIAL	CCAL
CHALET	CHL
CHAPELLE	CHP
CHATEAU	CHT
CHEZ	CHEZ
CITE	CITE
CITES	CITE
CLOITRE	CLOI
COL	COL
COLLINE	COLI
COLLINES	COLI
CONTOUR	CTR
CORNICHE	COR
CORNICHES	COR
COTTAGE	COTT
COTTAGES	COTT
CTRE CIAL	CCAL
CTRE COM	CCAL
CTRE COMM	CCAL
CTRE COMMERCIAL	CCAL

DARSE	DARS
ECLUSE	ECL
ECLUSES	ECL
EGLISE	EGL
ENCEINTE	EN
ENCLAVE	ENV
ENCLOS	ENC
ETANG	ETNG
FERME	FRM
FERMES	FRM
FONTAINE	FON
FORT	FORT
FOYER	FOYR
GALERIE	GAL
GALERIES	GAL
GARE	GARE
GARENNE	GARN
GRILLE	GRI
GROUPE	GPE
GROUPEMENT	GPT
GROUPES	GPE
HAMEAU	HAM
HAMEAUX	HAM
HIPPODROME	HIP
HLM	HLM
ILE	ILE
IMMEUBLE	IMM
IMMEUBLES	IMM
LIEUDIT	LD
LIEU-DIT	LD
MAISON FORESTIERE	MF
MAISON-FORESTIERE	MF
MANOIR	MAN
MAS	MAS
METRO	MET
MOULIN	MLN
MOULINS	MLN
MUSEE	MUS
PALAIS	PAL
PARKING	PKG
PASSAGE A NIVEAU	PN
PASSAGE-A-NIVEAU	PN
PASSERELLE	PLE

PASSERELLES	PLE
PATIO	PAT
PAVILLON	PAV
PAVILLONS	PAV
PETITE RUE	PTR
PLAGE	PLAG
PLAGES	PLAG
PLAINE	PLN
PLAN	PLAN
PLATEAU	PLT
PLATEAUX	PLT
POINTE	PNT
PONT	PONT
PONTS	PONT
PORCHE	PCH
PORT	PORT
PORTE	PTE
PORTIQUE	PORQ
PORTIQUES	PORQ
PRE	PRE
PRESQU ILE	PRQ
PRESQU'ILE	PRQ
PRESQU-ILE	PRQ
ROC	ROC
STADE	STDE
STATION	STA
TERRAIN	TRN
TOUR	TOUR
VAL	VAL
VALLEE	VAL
VALLON	VAL
VILLA	VLA
VILLAGE	VGE
VILLAGES	VGE
VILLAS	VLA
ZONE	ZONE
ZONE A URBANISER EN PRIORITE	ZUP
ZONE ARTISANALE	ZA
ZONE D AMENAGEMENT CONCERTE	ZAC
ZONE D AMENAGEMENT DIFFERE	ZAD
ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE	ZAC
ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE	ZAD

ZONE INDUS	ZI
ZONE INDUSTRIELLE	ZI
ZONE-ARTISANALE	ZA
ZONE-A-URBANISER-EN- PRIORITE	ZUP
ZONE-D-AMENAGEMENT- CONCERTE	ZAC
ZONE-D-AMENAGEMENT- DIFFERE	ZAD
ZONE-INDUS	ZI
ZONE-INDUSTRIELLE	ZI